

Rapport annuel en matière d'égalité femmes / hommes : la ville de Cergy, une collectivité engagée !



Rémunération, formation, temps et conditions de travail, évolution de carrière : entre les femmes et les hommes, la liste des inégalités est encore trop longue malgré les avancées incontestables de ces dernières décennies.

A son échelle, la ville de Cergy mène depuis longtemps une politique dynamique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, via notamment une politique "ressources humaines" volontariste et un plan d'actions co-construit avec les membres du comité égalité mis en place depuis 2015.

Présenté lors du conseil municipal du 10 février dernier, le dernier rapport de situation en la matière est un véritable outil de connaissance qui a pour vocation d'éclairer sur la situation au sein de la collectivité, mais aussi sur le territoire.

Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est un document qui s'inscrit dans un cadre légal. Instauré par la loi n° 2014-873 du 4 août 2014, il est entré en vigueur au 1er janvier 2016.

Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes consiste à établir un diagnostic sexué sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein des agents de la collectivité. Il s'appuie sur vingt-sept critères définis par le Commissariat général à l'égalité des territoires.

L'objectif du rapport est d'objectiver les réalités de l'administration municipale afin d'identifier les priorités de la collectivité, repérer les freins et les leviers d'action pour tendre vers un objectif d'égalité et enfin, de définir les étapes d'une démarche projet permettant d'aboutir à la définition d'une stratégie pour la collectivité.

" Mon équipe et moi-même sommes mobilisés pour que chaque axe, chaque action que nous menons, tiennent compte de cet impératif qu'est l'égalité femmes/hommes. Si beaucoup a déjà été fait, beaucoup reste encore à faire ! "

Jean-Paul JEANDON

Maire de Cergy

Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

Une égalité professionnelle en progrès constant au sein de la collectivité malgré la persistance de métiers encore très genrés

Sur Cergy, **le nombre de femmes dans les services de la collectivité est majoritaire (69 %)** qu'elles soient fonctionnaires ou contractuelles.

La répartition des femmes et des hommes selon les filières progresse peu et souligne la persistance de représentations genrées de certains métiers. Ainsi, les cadres d'emplois les plus féminisés sont les éducatrices de jeunes enfants, les puéricultrices, les auxiliaires de puériculture (100% de femmes), les ATSEM (99%) et les adjoints administratifs (87%), alors que les cadres d'emploi les plus masculinisés restent ceux de techniciens (92% d'hommes), de policiers (72%) et d'agents de maîtrise (66%).

Dans le détail des catégories de la fonction publique territoriale, **75 % des femmes sont des agents de catégorie C, 10 % de catégorie B et 14 % de catégorie A.**

Côté rémunérations annuelles brutes moyennes, elles sont relativement équilibrées entre les femmes et les hommes. Cela est certainement dû au fait que si les hommes ont parfois un meilleur régime indemnitaire et qu'ils font davantage d'heures supplémentaires ou d'astreintes que les femmes. Celles-ci sont en effet plus âgées et ont donc un traitement de base globalement plus élevé compte tenu de leur ancienneté.

Concernant **le taux d'absentéisme des femmes, notons qu'il est sensiblement supérieur à celui des hommes dans toutes les catégories** avec 5,29 % pour les femmes et 3,86 % pour les hommes. Cela peut notamment s'expliquer du fait des autorisations spéciales d'absence durant la crise sanitaire.

Coup de projecteur sur la situation des femmes sur le territoire cergyssois

Les **femmes représentent 50,8 % de la population cergyssoise.**

Si la répartition entre femmes et hommes tend à l'égalité au global, **les femmes de + de 60 ans sont plus nombreuses et leur nombre augmentent plus que celui des hommes** (+2,2 points entre 2015 et 2018 pour les femmes contre +0,3 points pour les hommes).

A Cergy, on note une **surreprésentation des familles monoparentales féminines.**

Depuis 2015, le **taux de natalité continue d'augmenter à Cergy**, alors qu'il diminue sur la région.

Hausse du taux de chômage des femmes depuis 2015. Par ailleurs, on constate encore cette année une plus grande précarité chez les femmes à partir de la tranche d'âge 25 - 54 ans et qui augmente encore chez les 55-64 ans.

A Cergy, **les filles sont plus nombreuses à être scolarisées jusqu'à l'âge de 17 ans. La tendance s'inverse dès la majorité.**

Accéder au rapport 2021
sur la situation en matière d'égalité
femmes / hommes

Nicolas Nowaczyk
Directeur de la participation
citoyenne
et de la communication
nicolas.nowaczyk@cergy.fr
06 88 66 88 58



